



Doc. 13892

30 septembre 2015

Egalité entre les femmes et les hommes et pension alimentaire des enfants

Proposition de résolution

déposée par Mme Gisela WURM et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La baisse des mariages, le doublement des divorces et le développement des structures familiales non conventionnelles ont mené ces vingt dernières années à un accroissement du nombre de familles monoparentales. Cette évolution soulève la question cruciale des contributions financières dues, pour le bien-être de l'enfant, par le parent qui n'en a pas la garde et de la nécessité d'orienter et d'aligner davantage la politique familiale sur les principes fondamentaux de l'égalité femme-homme et des droits de l'enfant.

Comme la majorité des parents célibataires ayant la garde de leur(s) enfant(s) sont des femmes, les pères qui n'en ont pas la garde étant tenus de participer financièrement à leur entretien, les mères célibataires doivent plus fréquemment s'attaquer seules aux problèmes résultant du non-paiement par le parent qui n'a pas la garde, assumer la tâche délicate de recouvrer les sommes, engager une action en justice contre le père et, finalement, demander une avance à l'Etat. Compte tenu des écarts salariaux entre hommes et femmes, du taux d'emploi inférieur des femmes et de la situation socio-économique difficile des familles monoparentales, les mères célibataires sont souvent dans une situation particulièrement difficile.

Dans presque tous les Etats membres, les systèmes de soutien à l'enfant prévoient un montant net légal. Toutefois, dans certains Etats, une législation s'impose pour harmoniser les règlements existants et le service d'avance sur paiement de la pension alimentaire. La responsabilité de collecter la pension alimentaire serait transférée au gouvernement de manière à garantir des paiements automatiques et réguliers.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner la situation des familles monoparentales en tenant davantage compte des principes d'égalité et de non-discrimination, pour en finir avec les conflits auxquels les parents célibataires sont confrontés et leur garantir un niveau de vie adéquat.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

WURM Gisela, Autriche, SOC
BAYDAR Metin Lütfü, Turquie, SOC
BAYKAL Deniz, Turquie, SOC
BESELIA Eka, Géorgie, SOC
BIGOT Jacques, France, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
BULIGA Valentina, République de Moldova, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CROZON Pascale, France, SOC
GABÁNIOVÁ Darina, République slovaque, SOC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE
GOGA Pavol, République slovaque, SOC
GOSSELIN-FLEURY Geneviève, France, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
HETTO-GAASCH Françoise, Luxembourg, PPE/DC
HUOVINEN Susanna, Finlande, SOC
KOBAKHIDZE Manana, Géorgie, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KUODYTĖ Dalia, Lituanie, ADLE
L'OVOCHKINA Yuliya, Ukraine, SOC
LYMPERAKI Antigoni, Grèce, SOC
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
MAIJ Marit, Pays-Bas, SOC
NACHTMANNOVÁ Oľga, République slovaque, SOC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
SAMMUT Joseph, Malte, SOC
SANTERINI Milena, Italie, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHIEDER Andreas, Autriche, SOC
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
SHPENOV Dmytro, Ukraine, CE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste